

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Michel Eylenbosch, *Président du Conseil* ;
Françoise Schepmans, *Bourgmestre* ;
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Karim Majoros, Jan Gypers, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Jamal Ikazban, Houria Ouberti, Badia El Belghiti, Paulette Piquard, Jef Van Damme, Gerardine Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Nader Rekik, Farida Tahar, Hassan Rahali, Leonidas Papadiz, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhloufi, Ahmed Barro, Hassan Ouassari, Hicham Chakir, *Conseillers communaux* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Excusés

Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Ann Gilles-Goris, *Échevin(e)s* ;
Christian Magérus, Abdellah Achaoui, Mohammadi Chahid, Pierre Vermeulen, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Khadija El Hajjaji, Olivia P'Tito, Lhoucine Aït Jeddig, Michaël Vossaert, Shazia Manzoor, Tania Dekens, Georges Van Leeckwyck, Roland Vandenhove, *Conseillers communaux*.

Séance du 24.06.15

#Objet : Proposition de motion déposée par Messieurs De Block (PTB), Ikazban (PS), Lakhloufi (GIC-GGB) et Van Damme (sp.a) demandant l'exclusion de partenariat avec toute entreprise impliquée dans les activités liées à l'occupation israélienne des territoires occupés.#

Séance publique

Organisation générale**LE CONSEIL,**

Vu que la Motion relative à la reconnaissance formelle de la Palestine a été approuvée le 26/11/2014 par le conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean ;

Vu que cette Motion s'aligne sur la position internationale qui impose le respect du droit international, et que cela passe notamment par la fin de l'occupation des territoires palestiniens ;

Vu que cette Motion condamne la poursuite de la politique de colonisation, qui met à mal toute chance de reprise et de conclusion d'un processus de négociations pour la paix entre les parties ;

Vu l'implication de la multinationale britanico-danoise G4S[1] dans des activités d'occupation illégales sur le territoire Palestinien, livrant des services et des appareils de sécurité pour :

- la sécurisation de centres de détention en Israël et en Cisjordanie, dans lesquels sont enfermés des prisonniers politiques, mais aussi des enfants mineurs ;
- la sécurisation d'entreprises Israéliennes actives dans les colonies israéliennes sur le territoire Palestinien ;
- la sécurisation du commissariat de police israélien en Cisjordanie. La présence de ce commissariat "normalise" la présence de colonies illégales, et institutionnalise ainsi la séparation de deux systèmes judiciaires sur le même territoire : un pour les colons, un pour les palestiniens.
- la sécurisation des postes de contrôle militaires implantés le long du mur israélien, dont le tracé a été déclaré comme illégal par la Cour Internationale de Justice le 9 juillet 2004 ;

Vu la campagne menée par plusieurs organisations internationales et locales contre les agissements de la firme G4S pour son implication dans les activités d'occupation illégale;

Vu que la pression internationale sur la firme l'a conduite à envisager la fin de ses contrats dans les prisons Israéliennes « dans les 3 ans » sans que l'on ne constate de changements ;

Considérant aussi les victoires diplomatiques et/ou symboliques engrangées par la Palestine :

- Statut de membre permanent, en octobre 2011 ;
- Statut d'Etat Observateur "non membre" de l'ONU ;
- 135 pays ont reconnu l'Etat de Palestine ; autant que pour Israël ;

Vu que les pressions restent cruciales pour mettre fin à l'occupation et pour faire respecter le droit international ;

Vu que lors d'une campagne de BDS à l'encontre de G4S, la légendaire Angéla Davis, militante afro-américaine des droits de l'homme et membre des black panthères, avait rappelé que si ce sont ses luttes qui ont permis à Nelson Mandela d'accéder à la victoire, à la liberté, et au démantèlement de l'apartheid sud-africain, le boycott a aussi été une arme redoutable contre l'apartheid ;

Vu qu'il n'existe pas encore de mesure, à Molenbeek-Saint-Jean, visant à exclure les offres des sociétés impliquées dans les activités liées à l'occupation des territoires palestiniens, dans le cadre d'appel d'offre pour des marchés publics et qu'il n'existe de telle mesure dans aucune autre commune en Belgique dont on pourrait s'inspirer ;

Vu que l'ordonnance régionale du 22 janvier 2009 permet à la commune de déléguer la mission de perception des redevances et de collecte des horodateurs communaux à l'Agence régionale de Stationnement ;

Vu que, le 4 septembre 2013, le Collège de Molenbeek-Saint-Jean n'a pas eu d'autre choix légalement, au vu de la loi sur les marchés publics, que d'accorder le marché de la gestion de la perception des redevances et de collecte des horodateurs communaux à la firme G4S, étant donné que c'est la seule société à avoir rentré une offre et vu qu'à l'époque, le collège n'avait pas connaissance des agissements de G4S (la campagne à leur égard ayant à peine commencé) ;

Vu que la gestion des horodateurs et donc du contrat susmentionné a été cédée à l'Agence Régionale du Stationnement, lors du conseil communal du 12 juin 2015 ;

Vu que la compagnie G4S continuera à opérer sur le territoire communal ;

Vu que la Commune reste concernée par le fait qu'une telle compagnie agisse sur son territoire ;

Vu que la Commune reste impliquée dans la question du stationnement sur son territoire, notamment par sa participation à un comité d'accompagnement, mis en place suite à la délégation des missions à l'Agence de Stationnement,

Vu que la loi sur les marchés publics est particulièrement complexe et contraignante;

DECIDE :

Article 1

D'affirmer sa volonté de ne pas faire appel à des sociétés non-respectueuses du droit international dont celles qui contribuent à l'occupation des territoires palestiniens.

Article 2

De mettre en place un groupe de travail composé d'un représentant de chaque parti qui le souhaite et d'un expert dans les marchés publics de l'Administration communale qui sera chargé d'ici le Conseil communal du mois d'octobre 2015 de rédiger les clauses qui permettront à la Commune de Molenbeek d'exclure de ses marchés les entreprises qui bafouent le droit international.

[1] Avec 657.000 employés dans 125 pays, G4S est la 3e plus grande entreprise au monde en terme d'employés. C'est également la plus grande société de services en termes de chiffre d'affaires.

28 votants : 20 votes positifs, 3 votes négatifs, 5 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Jacques De Winne

Le Président du Conseil,
(s) Michel Eylenbosch

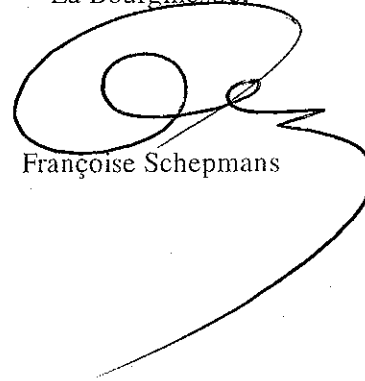
POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 29 juin 2015

Le Secrétaire adjoint,


Gilbert Hildgen



La Bourgmestre,


Françoise Schepmans

